

E 2001 (B) 1/17

*Le Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères de Pologne,
I. Paderewski, au Président de la Confédération, G. Ador*

Copie de réception
T

Varsovie, 25 [?] janvier 1919
(Reçu de Vienne: 26 janvier, 4 h 20)

Appelé par le généralissime Pilsudski, j'assume les fonctions de Président du Conseil et de Ministre des Affaires étrangères de la République polonaise. En portant ceci à votre connaissance, Monsieur le Président, je tiens à vous assurer au nom du Gouvernement polonais de nos sentiments de vive et sincère amitié à l'égard de la Confédération helvétique dont le sol hospitalier servait de refuge pendant de longues années aux nombreux patriotes polonais obligés de quitter leur patrie. La Pologne reconstituée comme Etat souverain et indépendant reprend sa place parmi les libres [les pays libres?] de l'Europe nouvelle et espère entretenir avec la Confédération helvétique des relations les plus amicales. J'ai la ferme conviction que le Haut Conseil fédéral voudra bien reconnaître l'Etat polonais [ainsi?] que le gouvernement que j'ai l'honneur de présider.¹

1. La Division des Affaires étrangères du Département politique a répondu à ce télégramme par une lettre du 28 janvier à A. Zaleski, représentant de la Pologne à Berne, avec lequel le Département politique entretenait des relations de facto dès le 28 décembre 1918: Le Président de la Confédération a reçu de Varsovie un télégramme qui provient évidemment de Son Excellence M. Paderewski; et dont le texte nous est parvenu quelque peu tronqué et sans signature. Le Président a été très sensible au témoignage de sincère amitié que Monsieur Paderewski a bien voulu donner par là à notre pays. Il en exprime sa reconnaissance et saisit cette occasion pour vous prier de dire à M. Paderewski combien la Suisse suit avec sympathie les événements de Pologne et combien elle se réjouit de voir approcher le moment où l'Etat Polonais reprendra, après tant d'épreuves, sa position libre et indépendante. C'est dans cet esprit que je suis chargé de formuler les vœux les plus chaleureux pour l'avenir de la Pologne. (E 2001 (B) 1/17).